



RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP (VERSION ACCESSIBLE)



Version « accessible » du Journal trimestriel, conforme au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Table des matières

Le mot du Président	3
Vie politique	3
<i>Adoption du projet de territoire</i>	3
<i>LEADER : constitution du groupe d'action locale et premiers dossiers</i>	5
<i>Avancée du SCoT Pic Saint-Loup – Haute Vallée de l’Hérault</i>	6
<i>Collaboration avec les intercommunalités voisines</i>	6
<i>Dispositif Rezo Pouce et plan d’actions « Déplacements »</i>	7
<i>Représentants de la Communauté de communes au sein d’autres organismes</i>	8
<i>Evolution des statuts de la Communauté de communes</i>	8
<i>Evénements marquants</i>	9
Aménagement du territoire	13
<i>Protection et valorisation du territoire</i>	13
<i>Gestion de la ressource en eau</i>	16
<i>Gestion des déchets</i>	18
Attractivité territoriale	19
<i>Soutien de l’activité économique</i>	19
<i>Développement touristique</i>	21
Infrastructures et services de proximité	23
<i>Actions en faveur de la jeunesse et de l’emploi</i>	23
Identité du Grand Pic Saint-Loup	24
<i>Développement culturel</i>	24
<i>Promotion du territoire et du patrimoine</i>	28
Organisation intercommunale	29
<i>Nouvel organigramme des services de la Communauté de communes</i>	29
Chiffres de l’activité	33
<i>Finances</i>	33
<i>Subventions</i>	35
<i>Délégations de service public</i>	43
<i>Action sociale</i>	44
<i>Aménagement du territoire</i>	48
<i>Actions en direction des communes</i>	51
<i>Données juridiques et comptables</i>	52

Par Alain Barbe, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup s'est constituée par ses fusions successives en territoire de projet. Elle s'est édifiée sur des bases qui fondent encore son action d'aujourd'hui : faire à plusieurs ce que nous ne pouvons faire seul, mutualiser et partager nos richesses et nos dépenses et avoir un développement raisonné et durable.

Porté par la volonté des trente-six communes qui la composent, le conseil de communauté du Grand Pic-Saint-Loup a souhaité dès 2015 formaliser et coordonner sa stratégie dans un projet de territoire, qui a pour ambition de donner du sens à l'action communautaire pour les prochaines années. Ce projet est conçu comme un plan d'actions de développement en phase avec les défis que doit affronter ce territoire, et surtout compatible avec ses capacités financières, en tirant bénéfice de sa situation géographique, tout en préservant le cadre de vie des saintlouviens.

Compte tenu de la raréfaction de l'argent public, notre premier objectif a été de mettre l'accent en priorité sur les compétences obligatoires de notre communauté, et en tout premier lieu le développement économique, par la promotion de l'innovation et la mutualisation des moyens et des ressources humaines, pour réaliser de vraies économies d'échelles et réussir le maillage de notre territoire en matière d'infrastructures. Nous devons à l'avenir rationaliser la gestion de notre patrimoine et intégrer avec justesse le coût de fonctionnement des investissements à réaliser.

Le Projet de territoire du Grand Pic Saint-Loup se résume en trois engagements et 30 projets.

Approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil communauté du 22 mars 2016, il dessine notre territoire au futur. Ce projet c'est celui de tous, acteurs et usagers du Grand Pic Saint-Loup. Il se décline en actions concrètes, qui se veulent autant de réponses aux besoins et attentes exprimés lors des réunions publiques et des réunions d'élus.

Vous trouverez dans ce rapport, qui reprend l'activité de la Communauté de communes tout au long de l'année 2016, les engagements et actions qui seront dorénavant notre feuille de route jusqu'en 2020 et au-delà.

Pour les élus et pour les habitants, l'identification à un territoire passe par des projets communs. Le projet de territoire adopté en 2016 est la réponse à cette nécessité.

Vie politique

Adoption du projet de territoire

Les élus de la Communauté de communes ont souhaité en 2015 formaliser et coordonner une stratégie de développement pour le Grand Pic Saint-Loup dans un Projet de territoire, conçu comme un plan d'actions en phase avec les enjeux de ce bassin de vie, et compatible avec ses capacités financières.

La stratégie du Projet et le plan d'actions ont été définis en mobilisant largement la population et les acteurs du territoire du Grand Pic Saint-Loup. L'arbitrage par les élus et la prise de décision quant à la stratégie à retenir et au plan d'actions attaché à cette stratégie ont fait

l'objet d'un séminaire inter-commissions en février 2016, et ont été finalisés lors d'un bureau en mars.

Après sa validation, lors d'un conseil communautaire spécifique en mars, le projet a été présenté lors d'une réunion de restitution à tous les acteurs impliqués.

Un projet pour donner du sens à l'action

Le projet de territoire doit donner du sens à l'action de la Communauté de communes pour les prochaines années :

1. En développant en priorité les compétences obligatoires actuelles :
 - développement économique
 - aménagement du territoire et planification urbaine (SCoT, développement équilibré et durable du territoire)
 - collecte et traitement des déchets ménagers
2. En veillant à la bonne intégration des futures compétences :
 - tourisme
 - eau, assainissement et gestion des milieux aquatiques et protection des inondations.
3. En intégrant la nouvelle donne économique :
 - dans l'exercice des compétences : importance de la promotion de l'innovation, et de la mutualisation des moyens et des ressources humaines.
 - dans la gestion du patrimoine de la Communauté de communes : rationalisation de son utilisation et raisonnement en coût global (intégration du coût de fonctionnement) dans les investissements réalisés.

Des objectifs et une stratégie

L'économie et l'emploi sont les objectifs prioritaires. Il s'agit de produire des richesses avant de les redistribuer. De plus, les services à la population en termes de développement économique et d'économie présentielle – spécificité de notre territoire orienté vers un tourisme à la journée – doivent être développés.

Enfin, la jeunesse et l'innovation, sources de dynamisme pour notre territoire, doivent être soutenues. Il faut, pour cela, optimiser les ressources et viser les économies d'échelle par un maillage des équipements et la recherche de mutualisations.

Ce projet validé s'inscrit dans une dynamique mettant en exergue les atouts de la collectivité, via notamment la promotion du tourisme et le soutien au rayonnement économique. Il s'attache à préserver l'identité du territoire par la bonne gestion du foncier et la valorisation des territoires agricoles et viticoles qui façonnent les paysages.

La stratégie du Projet de territoire se décline autour de 3 orientations et de 6 objectifs :

Orientation	Objectif stratégique 1	Objectif stratégique 2
Faire territoire ensemble Favoriser et entretenir le vivre ensemble dans un contexte de forte attractivité	Organiser la mobilité	Renforcer la cohésion sociale

Orientation	Objectif stratégique 1	Objectif stratégique 2
Encourager toutes nos forces économiques Réussir le développement économique actuel et à venir dans un cadre métropolitain en devenir	Conforter et développer le tissu économique local	Accompagner le développement de l'économie touristique
Notre patrimoine, notre identité Préserver notre cadre de vie et valoriser nos ressources locales	Valoriser les atouts du territoire	Reconnaître et valoriser la force patrimoniale du Pic Saint-Loup

Tableau 1 : Stratégie du projet de territoire autour de 3 orientations et 6 objectifs

Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en 30 projets.

Financement du Projet de territoire

Les projections permettent d'estimer la capacité d'investissement maximum à 14 millions d'euros sur 5 ans : 2016 à 2020 (hors subventions). Dans un contexte de contraction budgétaire, les actions développées devront prendre en compte le taux de subventionnement et les impacts en fonctionnement. Le Projet de territoire fera donc l'objet d'ajustements en fonction des études qui permettront d'affiner ces deux paramètres fondamentaux.

LEADER : constitution du groupe d'action locale et premiers dossiers

Le territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup bénéficie, depuis fin 2015, d'un programme LEADER lui permettant de financer des projets, publics et privés, pendant 7 ans grâce à une enveloppe de Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER) de 1 850 000 €.

L'équipe technique d'animation du GAL Grand Pic Saint-Loup, composée d'une animatrice et d'une gestionnaire, a été recrutée en avril 2016. Elle a, au cours de l'année, accompagné 90 porteurs de projets dans leurs recherches de financements : près d'une trentaine de projets sont en construction et seront accompagnés en 2017 pour leur demande de subvention LEADER. Certains porteurs de projets non éligibles au programme ont été réorientés vers d'autres fonds européens FEDER ou FSE. Six réunions publiques ont été organisées sur le territoire pour sensibiliser les habitants à ce nouveau programme de financements européens.

Quatre dossiers représentant près de 85 000 € de FEADER ont été présentés en comité de programmation pour avis d'opportunité en octobre. Les trois dossiers ayant reçu un avis favorable ont ainsi pu être programmés dès janvier 2017.

Diagnostic

La première phase du diagnostic du SCoT – recherche de données, entretiens et analyse – a été lancée, suivie de l’élaboration du diagnostic territorial appuyé sur la base du précédent SCoT annulé en 2014.

Lors du séminaire partenarial du 30 mars, les élus et les acteurs locaux ont partagé ce diagnostic et se le sont approprié, étape indispensable avant l’engagement des étapes ultérieures.

Le projet de diagnostic a été acté lors du conseil communautaire du 17 mai. Cette première étape achevée, conformément à la délibération sur les modalités de la concertation, plusieurs réunions publiques se sont tenues sur le territoire, à Claret, Viols-le-Fort, Saint-Clément-de-Rivière et Les Matelles. En parallèle de cette concertation publique, une autre a été lancée en vue des travaux dédiés au Projet d’aménagement et de développement durable (PADD) auprès des communes, au cours de laquelle près de vingt rencontres bilatérales avec les acteurs du territoire ont permis d’échanger avec les maires sur les attentes portant sur le SCoT.

Document d’aménagement artisanal et commercial

Dans le cadre du précédent SCoT, un Document d’aménagement commercial (DAC) avait été validé en 2012. Depuis, plusieurs évolutions étaient intervenues : changement de périmètre du SCoT et de la Communauté de communes, lois ALUR et ACTPE – artisanat, commerces, et très petites entreprises – faisant évoluer en matière de commerce le contenu du SCoT et du nouveau document d’aménagement, devenu DAAC.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, a souhaité, dans la logique de réflexion menée à l’échelle intercommunale, conduire, en complément, une étude sur d’implantation des commerces sur le territoire.

Les travaux de diagnostic réalisés par le bureau d’étude AID Observatoire en 2015, validés en fin d’année ont été alimentés par de nombreuses enquêtes de terrain, entretiens et séminaires. Le comité de pilotage, composé d’élus, s’est réuni régulièrement pour suivre l’avancée de l’étude. Le PADD du DAAC a été validé au 1er trimestre 2016, déclinant ainsi une stratégie de développement commercial cohérente et structurante à horizon 2030 sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup.

La partie prescriptive du DAAC a été structurée lors d’un séminaire en septembre : définition des prescriptions sur l’armature commerciale, la limitation de la consommation foncière, le renforcement de l’accessibilité, l’insertion paysagère, l’intégration d’énergies renouvelables, etc. Le Document d’Orientations et d’Objectifs, mise en oeuvre concrète du PADD, a été validé en conseil communautaire en novembre 2016. Le document DAAC sera annexé au SCoT, afin de le rendre opposable lors de l’approbation du SCoT, prévue au 1er semestre 2018.

Collaboration avec les intercommunalités voisines

Les échanges et partenariats avec les territoires limitrophes de la Communauté de communes se multiplient dans une dynamique d’ouverture, au service de la réalisation de projets

concrets pour ces territoires qui présentent des problématiques communes : gestion durable de la ressource en eau, préservation de la biodiversité et du foncier agricole, développement économique cohérent et harmonieux, anticipation de la sur-fréquentation touristique.

Ainsi, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup s'implique dans le projet Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » dont le périmètre est en cours d'extension. Cette extension concerne la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et celle des Cévennes Gangeoises et Suménoises. En 2017, la commission nationale des Grands sites de France statuera sur cette demande d'extension.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est également impliquée dans un contrat de ruralité avec la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou de cohésion sociale. Ce contrat permettra, en lien avec les services de l'Etat, de raisonner à une échelle de bassin de vie de 70 000 habitants, pertinente pour l'action publique et la recherche de financements, pour mettre en cohérence les actions des territoires au-delà des limites administratives.

La CCGPSL a enfin travaillé en 2016 à développer des coopérations avec la métropole de Montpellier. Ce travail aboutira en 2017 à la signature d'un accord-cadre de réciprocité qui s'inscrit dans la suite logique du pacte Etat-Métropole. Les deux collectivités en cours d'élaboration de leur SCoT, ont ménagé les interfaces de ces deux territoires qui présentent des enjeux écologiques et connaissent des pressions foncières importantes. Des coopérations ont été tissées en termes économiques. La filière viticole s'est appuyée sur les bonnes relations des deux collectivités, facilitant ainsi les échanges entre le syndicat des Grès de Montpellier et celui des vigneron du Pic Saint-Loup. Cette coopération a également permis de régler un contentieux historique sur le prix de l'eau et de se projeter sur de futures actions dès 2017, telles que la sécurisation de la ressource en eau (bouclage de réseau à Saint-Clément-de-Rivière) et des études sur la préservation de cette ressource, en lien avec les taux de croissance démographique estimés. Au plan culturel, des conférences du musée Fabre ont été délocalisées sur notre territoire, et ces collaborations s'étendront au réseau des médiathèques du territoire dès 2017.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup veut renforcer ces coopérations et les étendre à d'autres territoires qui présentent les mêmes problématiques : « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Dispositif Rezo Pouce et plan d'actions « Déplacements »

Le Schéma global des déplacements, validé en novembre 2015, comporte dans son plan d'actions le dispositif d'autostop organisé « Rezo Pouce », défini comme action prioritaire. Un stagiaire de Master 2 « Transport mobilités réseaux » a été recruté en mars 2016 pour la mise en place de cette action peu coûteuse, constituant une alternative flexible, sûre et complémentaire de l'offre de transport en commun.

La Communauté de communes a adhéré à la SCIC Rezo Pouce en mars. La mise en place du dispositif a été réalisée entre mars et décembre, et financée en majeure partie par le programme européen LEADER.

Les 36 communes du territoire ont souhaité participer au dispositif. Depuis le 1er décembre, ce dispositif est actif sur le territoire et les inscriptions via internet possibles. 125 arrêts Rezo Pouce ont été installés dans 32 des 36 communes du territoire.

D'autres actions ont également été initiées :

- travail prospectif avec le conseil départemental portant sur des aires de covoiturage secondaires et la réalisation d'aménagements piétonniers et/ou cyclables,
- travail prospectif avec Hérault transport visant à améliorer les lignes régulières traversant notre territoire.

Représentants de la Communauté de communes au sein d'autres organismes

Instance	Modification	Représentant
SMEA du Pic Saint-Loup	Changement de représentants de Notre-Dame-de-Londres	Eau potable : Philippe Bricka, titulaire Didier Trinquier suppléant Assainissement : Edward Holland, titulaire Didier Trinquier, suppléant
Syndicat mixte Entre Pic et Etang	Remplacement d'un représentant	Philippe Lagarde, en remplacement de Philippe Doutremepuich
Etablissement public territorial de bassin (EBTP) du Vidourle	Désignation d'un représentant suite à l'adhésion de la Communauté de communes	Jean-Claude Armand, titulaire Antoine Martinez, suppléant
Assemblée des territoires de la Région Occitanie	Désignation d'un représentant suite à la création de cette instance	Alain Barbe, titulaire Véronique Tempier, suppléante
CLE du SAGE Lez-Mosson – Etangs Palavasiens	Désignation d'un membre au Bureau de la CLE	Jean-Claude Armand

[Tableau 2 : Représentants de la Communauté de communes au sein d'autres organismes](#)

Evolution des statuts de la Communauté de communes

Les lois NOTRe et MAPTAM, marquant le troisième acte de la décentralisation, consacrent les intercommunalités comme maillon fort de l'action publique. Le rôle des Etablissements

publics de coopération intercommunale (EPCI) que sont les Communautés de communes s'en voit renforcé, alors même que leur nombre diminue, par l'effet des fusions successives. Les compétences obligatoires exercées par les Communautés de communes sont étayées par des services publics qui ont trait au quotidien de la population : l'eau, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Ce sont des compétences que la Communauté du Grand Pic Saint-Loup exercera à compter du 1^{er} janvier 2018 alors que depuis le 1^{er} janvier 2017 elle est déjà pleinement compétente en termes de tourisme et de développement économique.

Les transferts de compétences obligatoires induits par les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, au 1^{er} Janvier 2017 ont amené la Communauté de communes à mettre ses statuts en conformité avec les dispositions de ces articles lors du conseil communautaire du 20 septembre. A défaut, elle aurait dû exercer dès le 1^{er} janvier 2017 la totalité des compétences (obligatoires et optionnelles) prévues par l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi il a été procédé :

- à la modification du groupe « développement économique » notamment par un ajout de la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt économique. La référence à l'intérêt communautaire a été supprimée, hormis pour la politique du commerce,
- aux modifications des compétences optionnelles et obligatoires, certaines compétences optionnelles devenant désormais obligatoires : les compétences « aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,
- à la définition de compétences supplémentaires qui ne sont pas énumérées par le CGCT,
- au retrait de l'intérêt communautaire de la définition des statuts. En effet, il ne doit plus y figurer, sauf exceptions listées dans une circulaire en date du 8 avril 2017.

Conformément à la législation, les communes ont dû se prononcer sur cette modification des statuts dans un délai de trois mois, à compter de la date où la délibération du conseil de communauté leur a été notifiée.

Evénements marquants

Convention cadre avec la Chambre d'agriculture

Une précédente convention avait été conclue en 2012, qui s'est terminée fin 2014. La nouvelle convention partenariale qui court jusqu'en 2020, vise à appuyer le développement d'axes de coopération en matière de développement d'une agriculture dynamique, durable, garante de la biodiversité et actrice de l'aménagement du territoire du Grand Pic Saint-Loup. Les premières mesures concrètes ont porté notamment sur l'animation des sites Natura 2000 (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), la mise en place des marchés de producteurs de pays (une quinzaine d'exposants et près de 200 personnes tous les mercredis de l'été en alternance sur les communes de Saint-Martin-de-Londres et Valflaunès), ou encore un appui méthodologique et un accompagnement technique pour la mise en place d'appels à candidatures, dans le cadre d'une opération de redéploiement pastoral.

Convention sur la vente d'eau avec Montpellier Méditerranée Métropole, sa régie des eaux et le SMEA du Pic Saint-Loup

Cette convention entérine l'accord intervenu sur le prix de vente de l'eau jusqu'en 2025, intégrant le coût de production en gros et les investissements pour sécuriser les installations. L'accord prévoit le règlement à la Métropole de l'absence d'accord de prix depuis 2009, arrêté à 1 464 342 €ht, à régler par le SMEA.

Une convention avait été signée en 1980, lors de la réalisation de l'usine souterraine d'exploitation de la source du Lez, entre la ville de Montpellier et le syndicat en charge de la gestion de l'eau sur le territoire du Pic Saint-Loup, devenu Syndicat mixte des eaux et de l'assainissement (SMEA) du Pic Saint-Loup.

Par cette convention, la ville de Montpellier s'était engagée à restituer suffisamment d'eau, après traitement, pour satisfaire aux besoins du territoire du Syndicat du Pic Saint-Loup, avec un accord sur le prix de revente de cette eau au syndicat. Accord qui n'avait pas pu être renouvelé par la suite.

La signature s'est déroulée à l'Hôtel de la communauté le 25 octobre, en présence de Philippe Saurel, président de Montpellier Méditerranée Métropole, de René Revol, président de la Régie des eaux de la métropole, de Christian Amat, président du SMEA du Pic Saint-Loup et d'Alain Barbe, président du Grand Pic Saint-Loup. Fruit d'une impulsion politique forte, elle ouvre une nouvelle ère dans les relations entre Montpellier méditerranée métropole et le territoire du Grand Pic Saint-Loup.

Inauguration de l'antenne de l'Office de tourisme à Saint-Martin-de-Londres

Le point information de l'Office de tourisme a été inauguré le 8 avril. Situé sur l'axe nord d'entrée du territoire du Grand Pic Saint-Loup, il est au coeur du centre historique de Saint-Martin-de-Londres. A ce titre, le projet de rénovation conçu par le cabinet d'architectes montpelliérain Aviani/Gal a été validé par les Bâtiments de France. L'espace d'accueil, doublé, est muni d'un mobilier fonctionnel pour la documentation touristique et d'un équipement numérique adapté à la pratique touristique d'aujourd'hui.

Le point information fait partie du réseau « Office de tourisme de France ».

Coût de la rénovation :

117 500 € HT

75 900 € pour les travaux

24 700 € pour l'équipement mobilier et la signalétique.

20 000 € pour l'équipement digital.

Subventions :

Conseil départemental de l'Hérault : 22 000 € au titre du contrat de territoire 2014

Réserve parlementaire de Frédéric Roig : 8 000 €

20 ans du RAM à Saint-Mathieu-de-Trévières

La Communauté de communes a fêté en mai les 20 ans du service RAM. Né de la volonté du SIVOM du Pic Saint-Loup et co-financé avec la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et le Conseil général, le premier Relais assistants maternels s'était installé en 1996 à Saint-Mathieu-

de-Trévières en étroite collaboration avec le service de la PMI. Douze communes adhérentes permettaient alors aux 48 assistantes maternelles en exercice de trouver dans ce lieu un espace ressource, pour rompre leur isolement, rencontrer d'autres assistantes et des professionnels à leur écoute, qui les soutiennent dans l'exercice de leur activité.

Ce service remplit aujourd'hui plus que jamais ses missions : assurer l'accompagnement des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, dispenser de l'information aux parents et aux assistants maternels, les mettre en lien et orienter les parents vers d'autres modes de garde si nécessaire.

Au fil du temps, le service s'est développé sur le territoire de la Communauté de communes : trois RAM assurent aujourd'hui ces missions, à Saint-Mathieu-de-Trévières, à Saint-Gély-du-Fesc et à Saint-Martin-de-Londres.

Soutien de la Communauté de communes aux acteurs de la filière viti-vinicole

Suite à l'orage de grêle du 17 août 2016, qui a frappé l'est du territoire de la Communauté de communes et tout particulièrement les communes de Claret, Lauret, Valflaunès, Sauteyrargues et Fontanès, et dans une moindre mesure Guzargues et Teyran, la Communauté de communes a souhaité apporter son soutien aux exploitants concernés.

Au lendemain de cet épisode climatique qui a ravagé plusieurs centaines d'hectares sur le territoire, une cellule de crise, coordonnée par la Chambre d'agriculture associant l'ensemble des acteurs (collectivités, Etat et organisations professionnelles départementales) a été activée pour réfléchir à un dispositif de soutien adapté. Un plan a ainsi été élaboré, avec notamment deux actions directement portées par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup :

- participation au financement – aux côtés de la Métropole – des actions engagées par la Chambre d'agriculture en matière d'appui technique apporté aux exploitations depuis le 17 août et jusqu'au terme de la campagne 2017,
- soutien au Syndicat des vigneron du Pic St Loup pour l'engagement d'opérations collectives ou de promotion du territoire au bénéfice des viticulteurs, et en particulier des exploitants sinistrés. Un travail a été mené avec ce syndicat pour aboutir à une convention d'objectifs sur deux ans, avec une possible troisième année en fonction d'un bilan établi à l'issue de la deuxième année. La Communauté de communes s'engage à soutenir ces actions à hauteur de 30 000 € annuels.

Recomposition du Conseil communautaire

La démission du maire et de plusieurs conseillers municipaux de Notre-Dame-de-Londres a amené fin 2016 un renouvellement du conseil municipal de la commune, et l'application de la loi du 9 mars 2015 qui impose une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des membres du Conseil communautaire. Deux répartitions de sièges étaient possibles : soit une répartition de droit commun, soit par accord local.

Par délibération du 19 mars 2013, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup avait choisi une répartition des sièges du conseil communautaire par accord local. Cet accord local a permis notamment aux communes entre 500 et 1500 habitants d'obtenir deux conseillers communautaires, là où le droit commun n'en prévoyait qu'un seul. Cet équilibre de représentativité entre les communes les plus importantes en termes de population et les plus petites, a permis l'instauration d'un climat de confiance entre les communes membres.

Pour ces mêmes raisons, et afin de maintenir une répartition la plus proche de la composition en vigueur depuis le début du mandat, le conseil de communauté a souhaité proposer aux communes de délibérer sur une répartition par accord local. Cette répartition ayant été adoptée à la majorité qualifiée des communes, la Communauté de communes a procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de 70 à 62 conseillers, selon la répartition ci-contre :

Commune	Population municipale au 1^{er} janvier 2016	Répartition avant le 31 janvier 2017	Répartition par accord local après le 31 janvier 2017
Saint-Gély-du-Fesc	9 423	7	10
Saint-Clément-de-Rivière	4 807	5	5
Saint-Mathieu-de-Trévièrs	4 667	5	5
Teyran	4 606	4	5
Saint-Martin-de-Londres	2 651	3	3
Vailhauquès	2 587	3	3
Les Matelles	1 943	3	2
Assas	1 496	3	1
Combaillaux	1 455	2	1
Claret	1 418	2	1
Viols-le-Fort	1 184	2	1
Saint-Bauzille-de-Montmel	985	2	1
Sainte-Croix-de-Quintillargues	736	2	1
Valflaunès	716	2	1
Saint-Jean-de-Cornies	680	2	1
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	667	2	1
Lauret	583	2	1
Mas-de-Londres	580	1	1
Guzargues	513	1	1
Saint-Jean-de-Cuculles	482	1	1

Commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2016	Répartition avant le 31 janvier 2017	Répartition par accord local après le 31 janvier 2017
Notre-Dame-de-Londres	479	1	1
Vacquières	469	1	1
Le Triadou	403	1	1
Sauteyrargues	393	1	1
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	386	1	1
Causse-de-la-Selle	356	1	1
Fontanès	329	1	1
Murles	290	1	1
Buzignargues	276	1	1
Viols-en-Laval	205	1	1
Saint-Jean-de-Buèges	199	1	1
Cazevieille	191	1	1
Ferrières-les-Verreries	68	1	1
Saint-André-de-Buèges	59	1	1
Rouet	52	1	1
Pégairolles-de-Buèges	40	1	1
Total	46 374	70	62

Tableau 3 : Reconstitution du Conseil communautaire

Aménagement du territoire

Protection et valorisation du territoire

Convention pluriannuelle Natura 2000 avec six intercommunalités

La Communauté de communes est animatrice de deux sites Natura 2000 : « Pic Saint-Loup » et « Hautes Garrigues du Montpelliérais ». Pour ce dernier, 37 communes et 5 autres EPCI

sont concernés, sur un territoire s'étendant sur 45 000 hectares. C'est pourquoi une convention de partenariat administratif et financier a été signée en début d'année 2016 avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, celle des Cévennes Gangeoises et Suménoises, celle du Pays de Lunel, celle du Lodévois Larzac, Montpellier Méditerranée Métropole et le Grand Pic Saint-Loup. Cette convention a permis, dès cette année, de travailler avec le territoire de la Métropole sur le premier contrat Natura 2000. Il vise la préservation de la garrigue, habitats de nombreux passereaux remarquables.

Modification du périmètre Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est fortement impliquée dans l'animation des deux autres sites Natura 2000 présents sur son territoire (Lez et Gorges de l'Hérault). Elle a ainsi participé à la concertation autour de la modification du périmètre du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault », animé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault afin que les limites du site soient plus cohérentes avec les enjeux environnementaux.

Redéploiement pastoral

La Communauté de communes étant propriétaire de plusieurs dizaines d'hectares d'espaces naturels, elle a décidé d'installer, par le biais de conventions d'occupation, différents éleveurs du territoire. Ce sont ainsi cinq exploitants (équin, bovin et caprin) qui pâturent aujourd'hui 110 hectares de terres sur la plaine de Londres, le Triadou et Saint-Mathieu-de-Trévières.

Ces mises à disposition sont encadrées par des plans de pâturages réalisés en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels et remplissent plusieurs objectifs : accompagner et conforter l'installation d'agriculteurs, et en particulier de jeunes agriculteurs (3 des exploitants soutenus ont moins de 35 ans), maintenir grâce au pâturage les milieux ouverts, favorables à la biodiversité, et améliorer la situation vis-à-vis du risque incendie en réduisant la biomasse combustible.

Acquisition d'anciens terrains militaires

Le ministère de la Défense, propriétaire de 1 700 hectares sur les communes de Viols-en-Laval, Saint-Martin-de-Londres, Mas-de-Londres et Cazevieille, a souhaité vendre une partie de ses parcelles (1 400 hectares des terrains étant placés sous l'égide du ministère de l'Agriculture et confiés en gestion à l'ONF). Ce site étant riche d'une importante biodiversité (chauves-souris, amphibiens, oiseaux), reconnue par cinq Zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et deux sites Natura 2000, la Communauté de communes a fait l'acquisition de 80 hectares de ces anciens terrains militaires pour préserver cette biodiversité. Les communes de Saint-Martin-de-Londres, Viols-en-Laval et Mas-de-Londres ont également acquis des parcelles, ces acquisitions étant menées de façon coordonnée avec la Communauté de communes. Des actions en faveur des espèces remarquables et un travail avec les acteurs locaux vont désormais pouvoir être initiés.

Lancement des démarches PCAET et TEPCV

En parallèle de l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale, la Communauté de communes a décidé d'élaborer un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce document de

programmation, qui devra être finalisé au 31 décembre 2018, sera suivi par la Commission aménagement de l'espace et du territoire.

En 2016, la Communauté de communes a également répondu à l'Appel à projets du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, sur les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Les actions visées concernent les mobilités douces, l'acquisition de véhicules électriques et la sensibilisation à la biodiversité, aux circuits courts et au gaspillage alimentaire.

Candidature pour le Grand Site de France « Saint-Guilhem-de-Désert – Gorges de l'Hérault »

Le Grand Pic Saint-Loup poursuit son engagement en faveur du tourisme et des paysages à travers son implication dans la démarche Grand site de France « St Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault ».

Dans le cadre du renouvellement du label, le périmètre va s'étendre à l'ensemble du site classé des Gorges de l'Hérault. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a participé à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan de gestion portant sur la préservation et la valorisation des paysages. Le label « Grand site de France » répond à un objectif de gestion durable du développement touristique, sur des zones à fort intérêt paysager et patrimonial subissant une sur-fréquentation. Le nouveau périmètre intègrera une commune de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises : Brissac, et trois communes de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup : Causse-de-la-Selle, Saint-Martin-de-Londres (hors centre village), Notre-Dame-de-Londres (hors centre village). La Vallée de la Buèges constitue, quant à elle, les abords de ce nouveau périmètre. L'enjeu majeur pour notre territoire réside dans la mise en place d'une gestion concertée du Ravin des Arcs en lien avec le conseil départemental de l'Hérault : amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et préservation de l'environnement. La Commission supérieure des sites se prononcera sur cette candidature d'ici fin 2017.

Convention avec la CAUE dans le cadre du Réseau International des Paysages Viticoles

Suite à la démarche d'adhésion du territoire du Grand Pic Saint-Loup au Réseau international des paysages viticoles, qui a débouché en juin 2015 sur la signature officielle de la Charte de labellisation du territoire, la Communauté de communes a proposé la mise en place d'une mission de conseil à l'adresse des vigneronnes susceptibles de porter des projets portant sur l'intégration paysagère des abords de caves, des vignes et des défriches viticoles dans une approche architecturale, paysagère et environnementale.

Cette mission d'assistance architecturale et paysagère sera réalisée par appel à candidatures dans le cadre d'un partenariat engagé avec le CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Hérault et aura pour objectifs une aide à la décision, une pré-programmation, une définition d'orientations, ou le cas échéant, un avis sur projet.

Préservation des zones humides

Le territoire du Grand Pic Saint-Loup, et tout particulièrement le bassin de Londres, recèle des lieux d'intérêt écologique majeur, tels les zones humides. Il s'agit de terres généralement associées à un cours d'eau (ruisseau, rivière) dont le sol est gorgé d'eau plusieurs mois dans l'année. Une végétation particulière s'y développe avec notamment de nombreuses espèces

remarquables protégées. Pour mieux connaître et localiser ces zones humides, un travail de recensement a été lancé à l'automne par le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

Or, ces terrains présentent un attrait pour des usages de loisirs très souvent incompatibles avec le maintien de la biodiversité (risque de cabanisation, de retournement des sols). C'est pourquoi la Communauté de communes a engagé une réflexion avec les communes du Bassin de Londres et le conseil départemental de l'Hérault, qui permettra d'aboutir à une stratégie d'intervention foncière visant à sauvegarder ce patrimoine naturel d'exception.

Gestion de la ressource en eau

Définition d'un schéma directeur de desserte en eau brute

Lors de son conseil communautaire du 21 juin, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a réaffirmé sa volonté de développer l'eau brute sur son territoire pour couvrir les besoins des activités économiques et en particulier l'irrigation de son agriculture. Ce secteur dynamique bénéficie sur une partie de son territoire de l'accès à l'eau brute, mais cet accès est limité sur certains secteurs et fait défaut sur une grande partie. L'accès à l'eau brute est pourtant un des enjeux du développement de l'agriculture, dont la diversification et la sécurisation de la production viticole, maraîchère, fourragère et animale.

Plus globalement, la Communauté de communes souhaite affirmer son inscription dans une démarche de gestion durable de la ressource en eau par son exemplarité dans un usage économe de l'eau. Le recours à l'eau brute permet en effet, en se substituant à l'eau potable, d'assurer une complémentarité en couvrant des besoins annexes tels que l'arrosage des espaces publics, ou l'utilisation de l'eau dans le cadre d'activités économiques et domestiques.

L'étude du Schéma directeur de desserte en eau brute sera lancée en 2017 pour une durée d'un an. Ce document a pour ambition de définir la stratégie la plus pertinente en proposant et priorisant les différentes phases de développement et d'équipement des réseaux d'eau brute, stratégie qui devra être coordonnée aux politiques départementales et régionales et intégrée au SCoT en cours d'élaboration.

Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Saint-jean-de-Buèges

Ce schéma a été approuvé par la Communauté de communes lors de son conseil communautaire du 13 décembre. Il fixe les grandes orientations en matière de gestion de la ressource en eau et d'amélioration de la production, du stockage, de la distribution et de la qualité de l'eau potable sur la commune.

Le schéma directeur détermine un programme pluriannuel de travaux à l'horizon 2020, dont les premiers investissements seront réalisés dès 2017.

Mise en œuvre du projet « Réutiliser l'eau usée traitée »

Le Projet de territoire validé le 22 mars 2016 en conseil communautaire inclut dans ses objectifs stratégiques la valorisation des atouts du territoire. Celle-ci, déclinée en plusieurs actions, prévoit entre autres la mise en place d'une stratégie globale de gestion de l'eau et l'approvisionnement en eau brute.

Dans les objectifs à atteindre, l'étude sur la diversification des eaux brutes, en complément d'Aqua Domitia, est prépondérante. Les élus communautaires ont ainsi acté la nécessité de développer des moyens alternatifs ou innovants d'irrigation, pour garantir l'avenir de l'agriculture du territoire du Grand Pic Saint-Loup. L'expérimentation de la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) se situe dans ce cadre. Pour mener à bien ces projets et travaux, la Communauté de communes a mis en place une gouvernance transversale, avec la réunion des commissions « Eau » et « Agriculture », regroupant une cinquantaine d'élus du territoire.

Deux actions ont été engagées en 2016 :

- La réalisation d'un site pilote sur la commune de Valflaunès, le site étant bien adapté à la conduite d'un tel projet. Il possède une unité d'épuration des eaux usées récemment rénovée, comportant un traitement tertiaire aux UV et un lagunage d'une capacité moyenne de 2500 m³. Par ailleurs, de nombreux hectares de vignes en exploitation et de jachères, non desservis par un autre dispositif d'arrosage, sont à proximité de ce site. Ces terrains et cultures représentent ainsi un fort potentiel pour développer des solutions d'irrigation par la REUT. Une étude d'opportunité devrait être lancée en 2017.
- La réalisation d'une étude territoriale dans le cadre d'un Projet élèves ingénieurs réalisé en collaboration avec SupAgro Montpellier : l'objectif principal de ce travail, dont les résultats ont été présentés en décembre 2016, était d'identifier sur le territoire de la Communauté de communes les secteurs où la REUT pourrait être pertinente (contraintes réglementaires, présence d'une source d'alimentation suffisante et de cultures irrigables à proximité) afin de développer de nouveaux sites d'irrigation par la REUT.

Enfin, en août 2016, la Communauté de communes s'est engagée aux côtés de Montpellier Méditerranée Métropole, du conseil départemental 34 et de la Chambre d'agriculture de l'Hérault dans l'étude d'opportunité de recours à la REUT portée par l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). Il s'agit d'une étude sur trois ans pour caractériser les potentialités de REUT à l'échelle d'un territoire par une approche cartographique, et d'évaluer l'intérêt économique de projets sur un site où l'opportunité de REUT aura été démontrée.

Fin de concession de BRL pour la zone centrale du bassin du Lez

Suite à la dissolution du SIVU de la Vallée du Lez, qui avait confié à BRL la réalisation et l'exploitation du réseau de distribution d'eau brute du secteur dit de « la Vallée du Lez », par convention de concession en date du 6 octobre 1986, la Communauté de communes s'est substituée de plein droit au SIVU pour la convention de concession « distribution ».

La convention de concession « distribution » conclue entre le Département de l'Hérault et BRL courait jusqu'au 6 février 2015 (coïncidant ainsi avec la date de fin de la « concession ossature » portant sur l'adducteur hydraulique dédié dont la réalisation et l'exploitation avaient été confiées à BRL par le Département de l'Hérault).

Le Département de l'Hérault a pris la décision en 2015 de rétrocéder à titre gracieux à la Communauté de communes qui l'a accepté, à compter du 1er janvier 2017, ses propriétés constituant le réseau dit « ossature » à la fin de ladite concession qui arrivait à son terme le 31 décembre 2016. La concession « distribution » arrivant à son terme à la même date, après études, audits financiers et techniques, et analyses, la Communauté de communes a décidé lors du conseil communautaire de décembre 2015, de poursuivre à compter du 1er janvier

2017 l'exploitation du réseau d'eau brute, constitué du réseau « ossature » et du réseau « distribution », sous la forme d'une délégation de service public pour une durée de 12 ans.

L'année 2016 a permis de mener à bien la procédure de mise en concurrence, en vue de recruter un délégataire pour assurer l'exploitation du nouveau périmètre de cette délégation de service public. Compte tenu des délais stricts à respecter dans cette procédure très encadrée réglementairement, le nouveau délégataire a été désigné en tout début d'année 2017.

Gestion des déchets

Création d'une mascotte Déchets

La Communauté de communes s'est dotée d'une mascotte ludique et attrayante, « E-TRI », visant à promouvoir les bons gestes du tri pour améliorer les tonnages de déchets recyclés.

Le lancement de cette mascotte s'est fait simultanément en avril sur les véhicules de collecte et les supports d'affichage de type « sucette » des communes du territoire qui en disposent (Claret, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Mathieu-de-Trévières, Teyran), et sur les installations sportives de la Communauté de communes : piscine du Pic Saint-Loup et pôle sportif. Quatre thèmes ont été retenus pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques et aux nouvelles filières :

- l'éco-mobilier
- le compostage individuel
- le verre
- les huiles alimentaires

Impact sur les tonnages collectés en 2016 : + 61% soit 440 tonnes pour l'éco-mobilier et deux tonnes d'huiles alimentaires collectées en déchetterie (nouvelle filière)

Acquisition de colonnes de tri paysagées

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup souhaite développer la collecte en mono matériau du papier, en créant de nouveaux points de collecte, afin de réduire les coûts de collecte du bac jaune dédié au recyclable. 50 colonnes ont été acquises pour renforcer l'équipement de douze communes. Ces nouvelles colonnes, à faible emprise au sol, sont dotées d'un visuel paysager afin de faciliter leur intégration urbaine.

Montant de l'investissement : 55 000 € HT. Aide financière Ecofolio : 45 000 €

Pour rappel :

- coût du traitement papier en colonne : 15 €/ tonne
- coût du traitement papier en bac recyclable : 145 €/ tonne

Soutien de l'activité économique

Accueil des entreprises

L'année 2016 a été marquée par une reprise de l'activité économique. Après plusieurs années au cours desquelles la CCGPSL a concentré ses efforts sur l'accompagnement des entreprises en difficulté du territoire – soutiens techniques et orientations vers des personnes et organismes ressources (CCI34, CMA34 ...) –, les demandes de celles-ci se sont progressivement recentrées sur des problématiques d'implantation et de développement.

Ainsi, le nombre de demandes d'installation au sein des parcs communautaires et autres outils d'hébergement de la CCGPSL s'est considérablement accru par rapport aux années précédentes. Même si ces intentions se formaliseront, pour nombre d'entre elles, en 2017 (obtention de prêts bancaires, de permis de construire...), la dynamique engagée est porteuse d'espoirs pour le développement de l'emploi en Grand Pic Saint-Loup.

Convention avec Initiatives Montpellier – Pic Saint-Loup

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a accru en 2016 son action aux côtés de la Plate-forme d'initiative locale « Initiative Montpellier Pic Saint-Loup » en travaillant en étroite collaboration avec elle pour définir les enjeux et les actions à mettre en œuvre sur le territoire (cf. Projet de territoire, programme LEADER...). Le renforcement de cet engagement s'est matérialisé par l'adjonction de la mention « Pic Saint-Loup » au nom de la structure.

Pour rappel, cette association composée d'entrepreneurs bénévoles, accompagne techniquement les porteurs de projets ou les chefs d'entreprises dans l'élaboration de leurs projets (création, reprise, développement, faisabilité économique, financière et commerciale...). Au-delà de l'accompagnement, ils peuvent prétendre à un prêt d'honneur sans garantie ni intérêt en complément d'un apport personnel, qui produit un effet levier en matière de prêt bancaire. D'autre part, l'agrément accordé par Initiative Montpellier Pic Saint-Loup – gage de sérieux dans la conception du projet – rassure les autres partenaires financiers.

Des Comités d'agrément décentralisés sont régulièrement organisés à l'échelle du Grand Pic Saint-Loup, pour tenir compte des spécificités du territoire (jury avec une majorité de membres issus de ce territoire).

Recrutement d'une chargée de mission développement économique

Forte de plus de 4 300 entreprises tous secteurs d'activités confondus, la CCGPSL exerce sa compétence développement économique pour et en lien avec les acteurs économiques du territoire en favorisant l'implantation, la création et le développement des entreprises.

Afin d'amplifier l'essor de son territoire et de renforcer sa présence aux côtés des entreprises, la CCGPSL a souhaité étoffer sa Direction développement économique en s'attachant les services d'une nouvelle collaboratrice en charge :

- d'accompagner les projets de création et de développement d'entreprises en apportant un premier niveau de conseil (aides et financements mobilisables...) et en mettant en relation avec des experts si nécessaire (CCI34, CMA34 ...),

- d’être au contact et à l’écoute des entreprises du territoire (signalétique, implantation, services aux entreprises, bourse des locaux vacants...),
- d’animer le tissu économique local en organisant des évènements avec les entreprises du territoire.

Actions d’animation à destination des entreprises

La Communauté de communes organise régulièrement des manifestations pour et en lien avec les acteurs économiques du territoire. Ces rencontres constituent des moments d’échanges privilégiés avec les chefs d’entreprises. Elles permettent, tout en informant et sensibilisant les entrepreneurs, de créer des liens et d’aider chacun à tisser son propre réseau. En 2016, ces réunions ont porté notamment sur le lancement du programme LEADER, la mise en œuvre du Projet de territoire, ou encore sur la législation en matière de signalétique le long des routes ...

Dans le même ordre d’idées, des rencontres ont été organisées avec les associations locales d’entreprises ou d’autres Communautés de communes autour de thèmes ayant trait au développement économique : réunion avec le Club d’entrepreneurs de Vailhauquès, l’association des ACE du Pic (artisans, commerçants, entreprises), rencontres avec la Communauté de communes de Sor et Agout (81) au sujet de l’Ecoparc Bel Air...

Partenariat avec la Société des membres de la Légion d’honneur

Sollicitée par la société des Membres de la Légion d’honneur, section de l’Hérault, La Communauté de communes a souhaité s’associer à son action en faveur de la jeunesse, de la transmission des savoirs et des savoir-faire, qui valorisent également l’excellence professionnelle des maîtres d’apprentissage. Elle a signé avec cette société une convention de partenariat pour prendre part au « Prix de la Légion d’honneur aux apprentis des métiers manuels ». Ce prix est organisé en partenariat étroit avec l’ensemble des Centres de formation des apprentis et Lycées professionnels de l’Hérault. Il vise à récompenser les qualités et les mérites de jeunes issus de milieux modestes ou défavorisés. Quatre apprentis de notre territoire ont été récompensés en 2016 au titre de l’excellence ou du courage dans les catégories « métiers de bouche », « agriculture » et « bâtiment ».

Mise en œuvre d’un Projet alimentaire territorial

Dans un contexte de crise agricole (crise de l’élevage, déclin des surfaces agricoles, pression urbanistique, crise de la transmission...) le conseil communautaire, après avis favorable de la commission agriculture, a décidé d’engager la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup dans la mise en œuvre d’un Projet alimentaire territorial. Il aura pour objectif de structurer et de faire émerger, dans le cadre d’un processus de concertation, des enjeux locaux et les actions associées pour renforcer l’économie agricole rurale locale.

Le PAT du Grand Pic Saint-Loup dispose de plusieurs atouts :

- un projet collectif et fédérateur ,
- une intégration de trois grandes priorités de la politique publique nationale de l’alimentation : éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage et mise en valeur du patrimoine alimentaire,
- une ambition maîtrisée : accompagner la réalisation d’un faisceau d’actions,

- une diversification des cibles : scolaires, grand public, collectivités, agriculteurs, associations, chambres consulaires, professionnels,
- une meilleure lisibilité de l'action publique ,
- une cohérence des financements publics pour des économies d'échelle, grâce aux synergies créées et à la mutualisation des moyens.

Le plan d'actions sera co-construit territorialement dans une démarche multi-partenaire, la Communauté de communes articulant sa stratégie autour du portage d'actions en direct ou du soutien (logistique, financier, matériel...) à des porteurs privés ou associatifs. Cette démarche est soutenue par la DRAAF Occitanie à hauteur de 13 000 €.

Soutien aux manifestations de promotion agricole

Pour mieux structurer les aides apportées par la Communauté aux actions de promotion liées à l'agriculture sur notre territoire, un appel à projets a été mis en place. Il permettra de continuer à soutenir les manifestations d'intérêt communautaire agricoles (MICA) et d'accompagner certaines actions rattachées au Projet alimentaire territorial : diversification des productions, adaptation des pratiques, valorisation du patrimoine alimentaire local, distribution de proximité, lutte contre le gaspillage, éducation au goût ou sensibilisation à la consommation responsable.

Développement touristique

Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme intercommunal

La CCGPSL a renouvelé, dans une convention triennale 2016-2018, la délégation à l'EPIC Tourisme et Loisirs en Grand Pic Saint-Loup des missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place l'écobalade du Pic Saint-Loup, en partenariat entre l'université de Montpellier et Natural solutions, au sein de l'unité d'enseignement « Gestion de projets et d'activités en entreprise » du Master écologie et biodiversité de Montpellier II.

La convention prévoit également des missions d'organisation d'événements ou de participation à des études et des missions de développement. C'est ainsi que ce sont tenus, dans le cadre de la mission « organisation d'événements », l'élection de Miss Grand Pic Saint-Loup à Saint-Gély-du-Fesc le 19 mars, les 10 ans des Médiévales à Saint-Jean-de-Cuculles le 7 mai et aux Matelles le 8 mai, le deuxième Festival des activités nature à Saint-Jean-de-Buèges les 24 et 25 septembre, et l'appui au 11ème Festival de gastronomie languedocienne à Saint-Jean-de-Buèges le 3 juillet. C'est également dans ce cadre qu'a été initiée la première Comédie du Grand Pic Saint-Loup qui s'est tenue à Montpellier les 30 septembre et 1^{er} octobre.

- **Fréquentation des manifestations**

Manifestation	Fréquentation estimée	Le + en 2016
Miss Grand Pic Saint-Loup	250 entrées	Portage 100% Office de tourisme Présence de Miss France 2013

Manifestation	Fréquentation estimée	Le + en 2016
Les Médiévales du Grand Pic Saint-Loup	1 200 personnes à Saint-Jean-de-Buèges 5 000 personnes aux Matelles	Une pièce de monnaie à l'effigie de la république de Montferrand frappée pour l'occasion
Festival de gastronomie languedocienne	2 500 personnes	
Festival des activités nature	1 500 personnes	Spectacle d'acrobatie avec en toile de fond le Château de Baulx. Terrain de jeu propice aux APN et à la découverte de nouvelles activités comme la grimpe d'arbre.
Comédie du Grand Pic Saint-Loup	10 800 personnes	Artisanats, restaurateurs, producteurs de vins présents pour ce 1 ^{er} RDV

[Tableau 4 : Fréquentation des manifestations](#)

Stratégie œnotouristique du Grand Pic Saint-Loup

Cette stratégie s'inscrit dans celle du développement touristique du territoire, validée en 2015. Des orientations spécifiques, suite à la réalisation d'un premier diagnostic de l'offre œnotouristique, ont été initiées en 2016. Les partenaires et les vigneronns ont été informés de cette 1^{ère} étape, notamment dans le cadre de l'information dédiée au label « Vignobles et Découvertes » avec un éducteur dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles, destination labellisée « Vignobles et Découvertes ».

Relocalisation de l'Office de tourisme sur le site d'une future base nature en entrée de territoire

Dans le cadre du Projet de territoire, la Communauté de communes a fait le choix en 2016 d'arrêter le projet de vente des parcelles où étaient installées l'ancien centre équestre de Saint-Sauveur (Commune de Saint-Clément-de-Rivière), dans l'objectif de développer une base nature.

Ce site, en effet, bénéficie d'une situation privilégiée favorable à un projet nature :

- en bordure du bois de Saint-Sauveur qui jouxte le domaine départemental de Restinclières, il offre de grands espaces naturels publics où se pratiquent déjà des activités de pleine nature,
- très accessible, car proche du nœud routier de l'échangeur du LIEN au nord de Saint-Gély-du-Fesc ;
- à proximité d'infrastructures communautaires (pôle sportif et terrains de rugby), de services liés à la santé (cliniques de rééducation) et de deux établissements scolaires importants (Collège du Pic Saint-Loup et Lycée Jean Jaurès),

- constitué de 7 hectares d'un seul tenant dans un environnement paysager de grande qualité.

Le projet d'une base nature viserait à créer un lieu central d'information et de rayonnement des activités sportives et de pleine nature qu'offre le territoire du Grand Pic Saint-Loup. Un groupe de pilotage a été constitué fin 2016, pour approfondir le projet. Une première traduction se matérialise dans la décision de relocaliser l'Office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup et des bureaux de l'EPIC associé sur ce site (projet initialement prévu au chai des Matelles). Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment central existant de 400 m² afin d'offrir, dans cet écrin préservé, un accueil de qualité dans le contexte « nature » du Grand Pic Saint-Loup.

Cession du Chai des Matelles

Le chai des Matelles, propriété de la Communauté de communes, devait initialement accueillir un office de tourisme intercommunal. Dans la mesure où celui-ci devrait être relocalisé sur le domaine Saint-Sauveur à Saint-Clément-de-Rivière, il a été décidé par délibération du 22 novembre 2016 de sortir cet espace du domaine public afin d'envisager sa cession.

Compte tenu de la finalité touristique qui avait motivé la préemption, le choix d'un acquéreur privé porteur d'un projet de même finalité a été privilégié. La Communauté de communes a été sollicitée par des acquéreurs souhaitant créer un lieu d'accueil autour de la gastronomie et des vins de notre terroir, par l'implantation d'un restaurant « bistrannique », d'un bar à vin, la création de salles de séminaires et de chambres d'hôtes.

Une estimation de la valeur vénale du bien a été réalisée par France domaine d'un montant de 426 000 € (chai et bergerie). Ce montant correspond au prix de vente délibéré lors du conseil communautaire de décembre 2016.

Infrastructures et services de proximité

Actions en faveur de la jeunesse et de l'emploi

Découverte des institutions européennes

Trois jours pour découvrir les institutions européennes, dont le Parlement et le conseil de l'Europe : ce voyage citoyen, organisé par le service Cap sur l'Aventure, a rassemblé une délégation composée de 15 lycéens et de deux élus du territoire, Alain Barbe, président de la Communauté de communes, et Robert Yvanez, vice-président délégué à l'Enfance, la Jeunesse et l'Action sociale.

2^{ème} Festi'Jeun

Le 2 juillet 2016, la commune d'Assas a accueilli la deuxième édition du Festi'Jeun, rencontre intercommunale des 11/17 ans coordonnée par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, dans une ambiance festive et riche d'échanges. La manifestation a réuni 100 jeunes issus de neuf communes du territoire : Assas, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Mathieu-de-Trévières et Vailhauquès.

Nouvelle offre de Cap sur l'Aventure

Cap sur l'Aventure propose pendant les vacances scolaires un panel de séjours sportifs, culturels et de loisirs, avec le souci de faire découvrir chaque année aux jeunes du territoire de nouveaux horizons. En 2016, les destinations choisies ont amenés ces jeunes sur l'île de Porquerolles, au parc Eurodisney à Paris, en Provence, dans les Pyrénées, en Haute Savoie et sur l'île de Minorque (Baléares).

Ces séjours, conçus autour d'un axe pédagogique fort, ont plusieurs objectifs :

- permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à des séjours de qualité,
- les accompagner vers l'autonomie et le respect de valeurs simples à travers la vie en collectivité et les activités proposées,
- les inviter à découvrir un environnement différent de leur cadre de vie habituel en favorisant l'ouverture d'esprit et la curiosité.

Cap sur l'Aventure en chiffres

- 11 séjours en 2016
- 10 destinations variées : mer, montage, ferme, parc d'attraction, étranger.
- 347 participations aux divers séjours et 263 enfants accueillis :
- 135 filles et 128 garçons âgés de 6 à 17 ans (certains enfants participent à plusieurs séjours)

Mise à disposition de locaux au Centre de formation et de promotion des maisons familiales rurales

L'activité de l'Association « Centre de formation et de promotion des Maisons familiales rurales des Garrigues du Pic Saint-Loup » vise à l'accompagnement de projets, la promotion des personnes et la gestion des compétences notamment par le conseil, la formation, la validation des acquis de l'expérience et tout autre moyen concourant à ces objectifs. Elle conduit ces actions notamment dans le cadre de la formation continue, et dans un souci de développement des personnes, des organisations, des entreprises et des territoires. Elle a également pour objectif de participer à l'animation et au développement des territoires et notamment celui de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Le projet permettant de répondre aux besoins de formation des jeunes et des adultes du territoire, la CCGPSL a accordé à l'association une mise à disposition gratuite de locaux au sein de l'Hôtel d'entreprises à Claret, pour la mise en œuvre de cette activité.

Identité du Grand Pic Saint-Loup

Développement culturel

Une programmation ouverte à tous

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est soucieuse d'une équité territoriale en matière de programmation et d'une politique tarifaire permettant un égal accès à cette programmation.

Les tarifs d'entrées dans les deux musées du territoire sont étudiés dans cet objectif et la carte Pass'pic ouvre l'accès à des tarifs réduits tant pour les sites muséographiques que sur le site archéologique de Cambous, et sur une partie de la programmation des spectacles, en accord avec les associations porteuses de cette programmation. De plus, les musées proposent la découverte gratuite des collections et des expositions temporaires lors des vernissages et des Journées Européennes du Patrimoine.

Exposition à la Halle du Verre

A travers plus de soixante sculptures, réunissant plusieurs générations d'artistes, l'exposition *Verre slovaque*, qui s'est tenue du 4 mai au 18 décembre, a mis en lumière la spécificité des verriers contemporains slovaques, héritiers des traditions verrières de Slovaquie mais aussi les bouleversements qui ont marqué l'art du verre dans l'immédiat après-guerre en Europe de l'Est. Le vernissage s'est tenu en présence de son excellence Marek Eštok, ambassadeur de la République Slovaque et de Yan Zoritchak, un des plus grands artistes verriers contemporains.

Fréquentation : 9 759 visiteurs (8 413 en 2015 avec les scolaires).

Expositions à la Maison des Consuls

- « Vanités »

Du 4 mai au 31 août 2016. – Lors de cette exposition atypique, des artistes contemporains ont invité les visiteurs à partager leur vision de notre condition d'humains, avec gravité parfois, mais non sans humour et poésie, proposant une réflexion sur la mort, mais avant tout sur la vie, sa fragilité comme sa beauté...

Dans l'histoire des arts, les « Vanités » constituent un genre précis, apparu au début du 17^{ème} siècle en Hollande, puis largement diffusé en Europe. Inspirées par le fameux *Vanitas vanitatum et omnia vanitas* (« Vanité des vanités, tout est vanité », Ecclésiaste, 1.2), souvent symbolisées par un crâne, elles appellent à une méditation sur la brièveté de la vie et la vanité des biens recherchés par l'homme au cours de son existence.

Fréquentation : 1 980 visiteurs

- « Fauna Garriga »

Du 10 septembre au 18 décembre 2016. – Cette exposition autour de l'oeuvre photographique de Jonathan Lhoir a proposé une vision inattendue de la garrigue et de ses habitants, cette faune familière qu'on ne voit jamais. Créée pour la Maison des Consuls, Fauna Garriga était une invitation à découvrir un nouveau monde, fantasmagorique et poétique, peuplé de monstres inoffensifs à la beauté insoupçonnée.

Naturaliste et photographe passionné, Jonathan Lhoir est diplômé en sylviculture et environnement.

Aujourd'hui, photographe professionnel, il utilise la photographie comme support de son engagement pour la protection de la nature. Ses photographies sont primées et publiées à travers toute l'Europe.

Fréquentation : 3 760 visiteurs

Jonathan Lhoir a également proposé au public quatre ateliers photographiques, dans le droit fil de l'exposition *Fauna Garriga*.

Fréquentation totale Maison des Consuls : 5 740 visiteurs (4256 en 2015)

Aux bords des paysages

La deuxième édition de cette exposition d'art contemporain dans le paysage a été conçue pour susciter un nouveau regard sur le patrimoine du Grand Pic Saint-Loup. Les œuvres ont été confrontées à un environnement porteur de sens, grâce à des artistes dont la qualité et la notoriété permettent de révéler la diversité et la richesse des sites naturels accueillant ces œuvres conçues, pour certaines, spécialement pour l'exposition. Axé sur la médiation, cet événement vise à accompagner au mieux le public dans cette nouvelle approche artistique.

La tenue de cette deuxième édition, sur six sites, s'est faite dans le cadre d'un partenariat avec l'association le Passe Muraille, avec Marie Caroline Allaire-Matte, spécialiste de l'art contemporain, comme commissaire d'exposition. Cinq artistes y ont participé : Agnès Rosse, Clic !, 2016 – Le Triadou ; Collectif Time Maker's, Ce que disent les pierres, 2016 – Col de Fambetou, Valflaunès ; Roland Cognet, Poutre et Chêne, 2016 – Sentier du Pic Saint-Loup, Cazevieille ; Robert Rocca, Girouette, 2015 – Site préhistorique de Cambous, Viols-en-Laval ; Cédric Le Borgne, L'Homme Volant, série les voyageurs, 2003 – Place de la fontaine, Saint-Martin-de-Londres et L'Oiseau, 2016 – Place de l'église, Notre-Dame-de-Londres.

Fréquentation : 4 070 personnes accueillies et renseignées en médiation.

In Situ

IN SITU Patrimoine et art contemporain, est une manifestation estivale. Portée par la région Occitanie pour la 5^{ème} année, elle établit un dialogue entre l'architecture patrimoniale et l'art contemporain. Les installations, souvent spectaculaires, sont éphémères et adaptées à l'esprit des lieux. 11 lieux ont été retenus en Région dont deux pour notre territoire :

- L'église Saint-Martin à Saint-Martin-de-Londres avec *Les poissons*, 2016 – de l'artiste Bertrand Gadenne
Fréquentation : 6 290 personnes dont 2 353 personnes en médiation.
- Le château de Baulx à Saint-Jean-de-Buèges avec *Est-ce que le futur nous appartient ?* 2016 - des artistes Martine Feipel et Jean Bechameil
Fréquentation : 6 402 visiteurs dont 2 840 personnes en médiation.

Rencontres avec les Musiques anciennes en Pic Saint-Loup

Ces rencontres, du 14 au 22 octobre, se déclinent en plusieurs concerts. Chacun a pour cadre un site historique du riche patrimoine architectural du territoire du Grand Pic Saint-Loup, autour de répertoires et d'instruments anciens. Les choix artistiques sont proposés par les Muses en dialogue et leur directeur artistique, Philippe Leclant.

Quatre sites de nos communes ont été retenus en 2016 :

- Sainte-Croix-de-Quintillargues : 95 personnes
- Mas-de-Londres : 120 personnes
- Saint-Mathieu-de-Trévières : 210 personnes
- Château d'Assas : 110 personnes

Total fréquentation : 535 personnes

Noël de Verre

La manifestation accueillait pour sa 5ème édition 21 créateurs et artisans du verre, qui ont investi le centre du village de Claret, tandis que le spectacle musical déambulatoire de la Cie La Fanfare Toto animait ces deux jours de fête, les 10 et 11 décembre.

Fréquentation : 2 600 visiteurs.

Danse contemporaine

La CCGPSL a poursuivi sa collaboration avec deux compagnies, l'Ecole professionnelle supérieure d'enseignement de la danse de Montpellier, Sylvianne Porras (Montpellier), et la Cie Les Pieds dans la Lune, Murielle Belin (Lauret).

Outre les interventions chorégraphiques d'EPSE Danse lors de deux vernissages, des représentations exceptionnelles se sont tenues, l'une à la verrerie de Couloubaines et au Mas de Baumes (Ferrières-les-Verreries) le 24 juin par les élèves d'EPSE Danse, et l'autre dans la Grotte des Demoiselles, le 9 septembre, par la Cie Les Pieds dans la Lune avec la pièce « *Dépendances et Vanités* ».

Cirque contemporain

L'action « Chapiteaux au cœur des villes » a été reconduite. Le Cirque Balthazar, centre des arts du cirque, a proposé en plus des représentations de spectacles, des ateliers d'arts du cirque pour les enfants des écoles, à Saint-Mathieu-de-Trévières (juin 2016) et Teyran (novembre et décembre 2016) : une pédagogie créative grâce à la pratique ludique des arts du cirque sous chapiteau. Un outil pédagogique remarquable, car il se situe au carrefour des pratiques artistiques et corporelles.

Fréquentation :

- Spectacle St Mathieu 183 spectateurs,
Ateliers Cirque 100 enfants,
- Spectacle Teyran 109 spectateurs,
Ateliers Cirque 119 enfants.

Programmation de spectacles d'automne

La Communauté de communes poursuit sa politique de promotion du spectacle vivant dans les communes.

C'est ainsi qu'ont été programmés en 2016 :

- *Titre définitif* – Raoul Lambert, Valflaunès
- *La Mastication des morts* – La vaste entreprise, Murles,
- *9* – Le petit théâtre de pain, Teyran
- *Sans les mains et en danseuse* – Pépito Matéo, Saint-Gély-du-Fesc.

Réalisation de la maquette du château de Montferrand

Afin de sensibiliser les divers publics (population locale, scolaire, élus, etc.) à une possible réhabilitation partielle du château de Montferrand, situé sur la Commune de Saint-Mathieu-

de-Trévières, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a fait réaliser, à partir de relevés topographiques, une maquette du château dans son état architectural actuel et son environnement naturel et géologique. Celle-ci est présentée sur un socle abrité par une vitre, éclairée et transportable. Les éléments architecturaux restant sont identifiés et signalés.

Promotion du territoire et du patrimoine

Finalisation du GR de Pays « Tours dans le Grand Pic Saint-Loup »

La boucle, composée de 4 petites boucles de 50 à 70 km, représente un tracé total de 160 km pour une offre de randonnée pédestre itinérante allant de 2 à 6 jours. L'itinéraire fera l'objet de l'édition d'un topoguide, intégré dans la collection des topoguides de la Fédération de Randonnée, prévue en début d'été 2017. Le topoguide sera un produit complet rassemblant le GRP et les 12 sentiers de petite randonnée du territoire.

Ce GR Pays est l'aboutissement d'un travail initié en 2011 par la commission tourisme. Les dernières conventions de passage sont en cours de contractualisation et le balisage a commencé.

Subvention du Département de l'Hérault : 11.372,42 € (50 % du coût de la signalétique).

Sentier de Peyre Martine

La signalétique de départ et directionnelle sur le sentier ont été réalisées en 2016.

Mesure de la fréquentation des sites

Un éco-compteur a été posé sur le sentier du Ravin des Arcs, ainsi qu'un éco-compteur dalle sur celui du Pic Saint-Loup, permettant de comptabiliser la fréquentation dans les deux sens. Enfoui dans le sol, l'éco-compteur dalle est protégé des possibles dégradations.

Période analysée	Fréquentation totale	Moyenne mensuelle	Moyenne journalière	Semaine	Week-end
Année 2016	81 185 randonneurs	6 752 randonneurs	222 randonneurs	160 randonneurs	376 randonneurs

Tableau 5 : Mesure de la fréquentation du sentier du Pic Saint-Loup

Soutien aux écoles de sport

Engagée de longue date dans le soutien à l'apprentissage du rugby sur son territoire, avec notamment la réalisation des équipements sportifs situés sur la zone de Saint-Sauveur aux Matelles, la Communauté de communes a depuis amplifié son action dans ce domaine en s'engageant en 2015 dans l'appui aux écoles de tambourin et en soutenant la création d'une école d'athlétisme à Saint-Gély-du-Fesc, qui utilise les installations du pôle sportif intercommunal aux Matelles. Les écoles reçoivent un soutien logistique et la Communauté de communes apporte son appui aux manifestations sportives que portent ces écoles.

Le Challenge du Pic Saint-Loup, vers l'éco-responsabilité

Initié en 2012 par la Communauté de communes, le Challenge du Pic Saint-Loup s'inscrit dans la volonté constante de ses élus de développer la pratique du sport, vecteur du bien-être et porteur de valeurs saines axées sur le partage, l'humilité et la découverte.

Sept courses sont labellisées dans le Challenge 2016 à Vailhauquès, Les Matelles, Lauret, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Gély-du-Fesc, Teyran et Le Triadou, pour valoriser et faire découvrir le territoire du Grand Pic Saint-Loup en garantissant le respect des espaces naturels traversés.

S'appuyant sur une équipe de 150 ambassadeurs sportifs portant les couleurs du « Team Challenge », le Challenge a atteint au fil des ans un rayonnement reconnu, dont témoigne le nombre de participants sans cesse plus important. Cette hausse constante de la participation n'étant pas sans impact sur les espaces traversés, la Communauté de communes a souhaité impulser en 2016 une nouvelle dynamique conjuguant rigueur et éco responsabilité :

- fourniture d'équipements textiles non toxiques, fabriqués en Europe, pour les coureurs du «Team»,
- mise en place d'une plateforme de covoiturage pour rejoindre les lieux des courses,
- mise à disposition auprès des organisateurs de gobelets réutilisables pour en finir avec les gobelets jetables qu'on retrouve ensuite dans la garrigue,
- utilisation de jalons réutilisables pour le balisage des parcours.

Grâce à cet engagement fort de la collectivité, le Challenge du Pic Saint-Loup connaît aujourd'hui un engouement sans précédent, dont témoignent les chiffres ci-dessous :

2012 (année de création)	2016
4 courses	7 courses
1 400 coureurs au total	3 500 coureurs au total
8 coureurs classés au Challenge	171 coureurs classés au Challenge

Tableau 6 : Evolution du Challenge 2012-2016

Organisation intercommunale

Nouvel organigramme des services de la Communauté de communes

Effectif des services

Les recommandations du magistrat de la Chambre régionale des comptes ont amené la Communauté de communes à harmoniser la présentation des chiffres portant sur les effectifs des services. Au lieu des effectifs au 31 décembre présentés habituellement, le tableau ci-dessous reprend les effectifs complets, en intégrant les personnels vacataires.

Filière professionnelle	Nombre d'agents en 2016	Comparatif 2015
Administrative	42	38
Technique	97	94
Animation	5	6
Culture	4	4
Médico-sociale	2	1
Total	150	143

[Tableau 7 : Effectifs par filière](#)

Garanties d'emprunt

La Communauté de communes de Grand Pic Saint-Loup a apporté sa garantie pour des projets portés par des bailleurs sociaux sur deux communes de la Communauté :

- FDI Habitat pour un projet « Coeur Bakélite », à Saint-Gély-du-Fesc portant sur la création de 32 logements, pour un montant de garantie de prêt de 1 987 699,75€, constitué de 4 lignes de prêt : PLAI : 341 810 €, PLAI foncier : 268 926 €, PLUS : 770 639 €, PLUS foncier : 606 315 €
- Société HLM « Domicil » pour un projet « Les Rives de la Coste » à Vailhauquès portant sur la création de 14 logements, pour un montant de garantie de prêt de 739 670 €, constitué de 4 lignes de prêt : PLAI construction : 83 576 €, PLAI foncier : 51 041 €, PLUS construction : 375 645 €, PLUS foncier : 229 409 €.

Groupements de commande

Deux groupements de commande ont été portés par la Communauté de communes :

- **Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs** : ce groupement de commande inclut la Communauté de communes, 29 communes du territoire et le SIVU des écoles de Saint-Martin-de-Londres.
Le marché passé avec la société Présences Expertises court sur 4 ans de 2015 à 2018. En 2016, les contrôles réglementaires ont été réalisés sur l'ensemble des équipements concernés pour chaque commune, pour une prestation totale de 4.659.60 € HT.
- **Groupement de voirie 2016** : ce groupement a réuni 13 communes et la Communauté de communes : Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran, Vacquières, Viols-le-Fort et Viols-en-Laval. Les travaux ont été exécutés de septembre à décembre sous la forme d'un marché à bons de commande réparti en deux lots, attribués après consultation par voie d'appels d'offres :
 - Lot 1 : Colas Méditerranée avec un minimum de 162 000 € HT et un maximum de 278 000 € HT,

- Lot 2 : Eiffage Route avec un minimum de 171 000 € HT et un maximum de 369 000 € HT.

Modification du règlement relatif aux fonds de concours aux communes

Ces fonds de concours, qui permettent de soutenir les communes pour la réalisation d'opérations présentant un intérêt communautaire, sont attribués pour des dépenses d'investissement d'un montant minimum de 1 000 € entrant dans les thèmes suivants : patrimoine accessible au public, circulations douces, placette piétonne, parking, accessibilité, lieux de pratiques sportives, de loisirs et aires de jeux, équipement pour les activités socio culturelles, matériel événementiel, végétalisation des centres-villages, végétalisation structurante et intégration paysagère, acquisition d'espace naturel sensible, signalétique, jalonnement d'édifices et étude urbaine et de mobilité. A ces thèmes, a été ajouté la création de jardins familiaux partagés et la sécurisation des bâtiments publics.

Taux de financement de ces projets :

- jusqu'à 60 000 € HT restant à la charge de la commune : 50 % ;
- + de 60.000 € HT restant à la charge de la commune : 40 % (avec un plafond de 30 000 €).

Les autres modifications portent sur les modalités d'instruction des demandes, la durée de validité des fonds de concours, les modalités de versement et la communication.

Gestion des espaces naturels (GEN)

Le service intervient tout au long de l'année dans les infrastructures intercommunales, les zones d'activités économiques intercommunales, les sentiers de petite randonnée et les voiries :

- **Infrastructures intercommunales**
 - Aire d'accueil des gens du voyage
 - Hôtel de la communauté
 - Hôtel d'entreprises (Claret)
 - Parking et abords de la piscine intercommunale
 - Centre technique intercommunal
 - Embarcadère canoé au Moulin de Bertrand
 - Pôle sportif intercommunal aux Matelles
 - Terrains de sport de la zone Saint Sauveur à Saint-Clément-de-Rivière
 - Site Base Nature (ancien Centre équestre UCPA)
 - RAM Saint-Martin-de-Londres
 - RAM Saint-Mathieu-de-Trévières
 - Station de transfert au Triadou
 - Les 8 déchetteries du territoire
 - Site de Cambous
 - Lac de la Jasse
- **Zones d'activités économiques intercommunales**
 - Bel Air (Vailhauquès)

- La Liquière (Saint-Martin-de-Londres)
- Lacan (Sauteyrargues)
- Hautes garrigues (Saint-Martin-de-Londres)
- Les Avants (Saint-Mathieu-de-Trévières)

- **Sentiers de randonnée pédestre**
 - Bois de Lèque (Les Matelles/Saint-Jean-de-Cuculles)
 - Puech des Mourgues (Saint-Bauzille-de-Montmel)
 - Les Charbonnières (Sainte-Croix-de-Quintillargues)
 - Pic Saint-Loup (Cazevieille)
 - Le Peyre Martine (Saint-Jean-de-Buèges)

- **Epareuse**
 - Voiries communales de 20 communes
 - 10 voiries intercommunales

Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité programmée des établissements recevant du public, déposé en septembre 2015, les interventions sur le bâti et améliorations prévues ont été réalisées à l'automne 2016. Elles ont porté notamment sur :

- **Hôtel de la communauté**
 - la reprise complète de la rampe d'accès PMR et de l'escalier du parvis d'entrée
 - la mise en conformité des escaliers intérieurs (nez de marche, mains courantes, avertissements podotactiles, contrastes visuels)
 - la modification des sanitaires PMR

Montant des travaux : 17 307 € HT
- **Maison de Pays, Saint-Martin-de-Londres**
 - mise en conformité des escaliers intérieurs, pour un montant de 1 594 € HT.

Changement de la couverture amiantée du hangar du CTI

Avant d'entreprendre les travaux sur le hangar du Centre technique intercommunal, réalisés sur une période de six semaines en été, les services hébergés ont migré temporairement vers d'autres sites. Ce type de travaux, très sensibles, a été rigoureusement encadré. C'est la Direction des services techniques, accompagnée par un cabinet spécialisé, qui a assuré le rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre.

Une couverture en panneaux sandwich isolants de type bac acier a été mise en place. L'ensemble des locaux a pu être réinvesti à l'issue des résultats des prélèvements libérateurs favorables.

Montant des travaux : 70 964 € HT (expertise en CSPS compris).

Compte administratif

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant	Pourcentage
Impôts et taxes	18 977 418 €	68 %
Dotations, subventions et participations	4 223 445 €	15 %
Reprise excédent 2015	2 934 258 €	11 %
Produits des services	1 220 286 €	4 %
Autres produits de gestion courante	265 439 €	1 %
Atténuation de charges	137 416 €	1 %
Produits exceptionnels	64 330 €	0 %

Tableau 8 : Compte administratif 2016 - Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant	Pourcentage
Frais de fonctionnement des services	6 063 755 €	26 %
FNGIR	5 970 129 €	26 %
Charges de personnels et frais assimilés	5 318 198 €	23 %
Attributions de compensation	2 932 943 €	13 %
Autres charges de gestion courante	2 206 201 €	10 %
Subventions aux associations	274 672 €	1 %

Chapitre	Montant	Pourcentage
Charges financières	208 265 €	1 %

Tableau 9 : Compte administratif 2016 - Dépenses de fonctionnement

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant	Pourcentage
Emprunts et dettes assimilées	3 003 240 €	54 %
Reprise excédent investissement	1 414 320 €	26 %
Participations des communes pour voirie	308 313 €	6 %
FCTVA	321 568 €	6 %
Capitalisation excédent fonctionnement 2015	337 667 €	6 %
Subventions	123 625 €	2 %

Tableau 10 : Compte administratif 2016 - Recettes d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant	Pourcentage
Remboursement capital emprunts	3 787 183 €	68 %
Dépenses d'équipement	1 258 426 €	22 %
Travaux de voirie	273 706 €	5 %
Fonds de concours	208 285 €	4 %
Autres dépenses d'investissement	35 000 €	1 %

Tableau 11 : Compte administratif 2016 - Dépenses d'investissement

Fiscalité : taux des diverses taxes et évolution

Type de taxe	2016	2015	2014	2013	2012
Taxe d'habitation	10,69 %	10,69 %	10,69 %	10,69 %	10,69 %
Foncier bâti	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Foncier non bâti	3,41 %	3,41 %	3,41 %	3,41 %	3,41 %
Contribution foncière des entreprises	28,76 %	28,76 %	28,76 %	28,76 %	28,76 %

Tableau 12 : Fiscalité : taux des diverses taxes et évolution

Taxe enlèvement ordures ménagères (TEOM)	2016	2015	2014	2013	2012
Zone collecteurs individuels	11,92 %	11,92 %	11,92 %	11,92 %	11,92 %
Zone collecteurs collectifs	11,15 %	11,15 %	11,15 %	11,15 %	11,15 %
Zone habitations isolées	10,03 %	10,03 %	10,03 %	10,03 %	10,03 %

Tableau 13 : Fiscalité : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Subventions

Subventions obtenues

Objet	Organisme	Montant obtenu
Antenne Office de tourisme Saint-Martin-de-Londres	Réserve parlementaire	4 155,08 €
Antenne Office de tourisme Saint-Martin-de-Londres	Conseil départemental	10 529,56 €
Piscine intercommunale	Réserve parlementaire	37 085 €
Etude déchetteries	ADEME	2 268,45 €

Objet	Organisme	Montant obtenu
Scénographie Maison des Consuls	Conseil départemental	56 520,13 €
Signalétique zones d'activités économiques	Conseil départemental	13 066,35 €
Total	-	123 624,57 €

Tableau 14 : Subventions obtenues

Subventions versées – Fonds de concours versés aux communes

Commune	Projet	Somme attribuée
Assas	Réhabilitation d'une fontaine romaine	4 232,49 €
Claret	Aménagement de cheminements doux, végétalisation	7 164 €
Claret	Acquisition matériel évènementiel : sono	497,92 €
Combaillaux	Végétalisation à l'entrée du village (RD 127)	5 000 €
Combaillaux	Réfection d'un parking sur la Place aux jeunes	10 384,88 €
Combaillaux	Aménagement de l'accueil de la médiathèque	1 292,76 €
Fontanès	Réhabilitation de la salle polyvalente	18 481 €
Guzargues	Aménagement d'un parcours de santé et de fitness	4 761 €
Guzargues	Création d'un terrain multisport	6 400,80 €
Pégairolles-de-Buèges	Aménagement d'une aire de pique-nique	1 070,83 €
Saint-Bauzille-de-Montmel	Réalisation d'une fresque murale sur un puits	1 113,85 €
Saint-Bauzille-de-Montmel	Aménagement de cheminement doux sur la RD 21	4 758,60 €
Saint-Clément-de-Rivière	Aménagement de la Salle Frédéric Bazille	10 291,89 €

Commune	Projet	Somme attribuée
Saint-Gély-du-Fesc	Aménagement de cheminement doux sur l'allée de la Cannelle et la salle Rompude	17 551,49 €
Saint-Gély-du-Fesc	Aménagement de cheminement doux derrière le lotissement des Argalas	19 136,15 €
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	Acquisition matériel évènementiel : 10 tables, chariot	609,59 €
Saint-Jean-de-Buèges	Accessibilité Mairie pour les PMR	4 551,98 €
Saint-Jean-de-Buèges	Parking Place neuve	1 231,75 €
Saint-Jean-de-Cuculles	Acquisition matériel évènementiel : 10 tables	401,35 €
Saint-Martin-de-Londres	Acquisition matériel évènementiel : barrières, rétroprojecteur, matériel scénique, illuminations	10 508,78 €
Saint-Martin-de-Londres	Aménagement de cheminement doux sur le parking de l'école maternelle	1 338,50 €
Saint-Martin-de-Londres	Réfection de la Croix de Massargues	1 150 €
Saint-Martin-de-Londres	Signalétique des commerces	648,56 €
Saint-Martin-de-Londres	Végétalisation	1 634,43 €
Saint-Mathieu-de-Trévièrs	Aménagement du Plan du Cros	30 000 €
Saint-Mathieu-de-Trévièrs	Aménagement paysager de la médiathèque	5 000 €
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	Aménagement de cheminement doux à l'Impasse Noel Galibert	10 276 €
Teyran	Restauration d'équipements du patrimoine	3 234,43 €
Teyran	Acquisition matériel évènementiel : tables, bancs, grilles exposition	1 635,50 €
Vailhauquès	Acquisition matériel évènementiel : estrade + sonorisation	3 681,00 €

Commune	Projet	Somme attribuée
Vailhauquès	Aménagement d'une aire ludique et sportive	13 136,00 €
Valflaunès	Acquisition matériel évènementiel : 40 chaises	1 886,37 €
Viols-le-Fort	Acquisition matériel évènementiel : vidéoprojecteurs, cendriers, corbeilles murales, etc.	918,50 €
Viols-le-Fort	Aménagement d'une aire de jeux à l'école	3 445 €
Viols-le-Fort	Acquisition matériel évènementiel : illuminations de Noël	1 127,30 €

Tableau 15 : Fonds de concours versés aux communes

Action sociale : LAEP, IFAD, Mission Locale, CDAD

Organisme	Localisation	Montant
Jouons en ludothèque (Lieux d'accueil parents-enfants)	Saint-Mathieu-de-Trévièrs Saint-Martin-de-Londres	19 100 €
IFAD (Relais Infos Service Emploi)	Ganges	80 000 €
Mission Locale Garrigue Cévennes	Saint-Mathieu-de-Trévièrs	85 694 €
CDAD (permanence juridique)	Montpellier	2 100 €

Tableau 16 : Action sociale : LAEP, IFAD, Mission Locale, CDAD

Participation ALSH

Localisation	Montant
Viols-en-Laval (Roussières)	16 150 €
Saint-Mathieu-de-Trévièrs	33 600 €
Causse-de-la-Selle (Bouillon Cube)	3 000 €

Tableau 17 : Participation ALSH

Participation BAFA

Nombre de sessions de formation	Nombre de participants	Montant
2	27	3 270 €

Tableau 18 : Participation BAFA

Participation Formation Premiers Secours (PSC 1)

Nombre de sessions de formation	Nombre de participants	Montant
2	25	1 000 €

Tableau 19 : Participation Formation Premiers Secours (PSC1)

Animation du territoire

Association	Événement	Subvention versée
Société languedocienne de Préhistoire	Printemps de la préhistoire	2 400 €
Société languedocienne de Préhistoire	Championnat de tir européen	1 200 €
Société languedocienne de Préhistoire	Gestion et animation du site de Cambous	13 000 €
Société languedocienne de Préhistoire	Chantier de fouilles	13 000 €
Bien vivre à Valflaunès	Prix Albertine Sarrazin	663 €
J'ai rendez-vous avec vous	Saint Gély chante Brassens et divers concerts	2 516 €
Compagnie Pieds dans la lune	Tournée de la pièce chorégraphique Vanités	8 800 €
Compagnie Art Fabrik	Résidence de création et tournée	9 600 €

Association	Événement	Subvention versée
Melando	Rencontres des cultures en Pic Saint-Loup	25 000 €
Melando	Spectacle « la mastication des morts »	2 960 €
Bouillon Cube	Mixture culturelle estivale et festival La Dinette	35 500 €
Art Résonnances	Poésie en signes et en site	1 600 €
Chœur d'Assas	Choral'Pic	1 600 €
L'Orée des arts	Festival L'Orée de la Rue	1 600 €
Les Vendémiaires	Vendémiaires d'Automne	1 004 €
CHAP	Festival CHAP	8 000 €
L'Assoc'quipic	Festival « Jazz en Pic Saint-Loup »	2 000 €
Animation Saint Martinoise	Festi'Val de Londres	400 €
Les compagnons de Tras Castel	Théâtre en Buèges	745 €
Comité Sport tambourin Hérault	Grand prix du Grand Pic Saint-Loup	2 350 €
CIVAM Languedoc-Roussillon	L'Hérault de ferme en ferme	3 000 €
Assopic/Les paniers du Pic	De l'abeille aux légumes	490 €
Paturèle	Fête de la soupe	1 000 €
Culture et truffes	8ème journée de la truffe Claret	750 €
Culture et Vin en Pic Saint-Loup	9ème Festa de la Vendemia	1 750 €
Entreprendre à Saint Gély	Salon ACE	2 846 €
Comité des fêtes Assas	27ème Salon artistique	1 500 €
Association chasse pêche nature	Salon chasse pêche nature	10 000 €
Association Festa Trail	Festa Trail	15 000 €

Tableau 20 : Animation du territoire

Autres subventions

Organisme	Montant
EPIC Office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup	654 000 €

Tableau 21 : Autres subventions : EPIC office de tourisme intercommunal

Autres participations

Organisme	Montant
Initiative Montpellier Pic Saint-Loup	20 000 €
Chambre de commerce et d'industrie (Prix de la TPE)	1 600 e
Convention Natura 2000 Communauté de communes Vallée de l'Hérault	1 547 €
Sté des membres de la Légion d'honneur, section Hérault (Prix aux apprentis des métiers manuels)	1 500 €

Tableau 22 : Autres participations

Dotations aux associations

Association ou structure	Manifestation	Dotations
Tennis Clu St-Bauzille-de-Montmel	Open Saint-Bauzillois de tennis	4 coupes, 50 stylos, 50 crayons, 50 casquettes, 50 T-shirts
Ecole élémentaire Combaillaux	Organisation du cross de l'école	50 stylos, 50 crayons, 50 casquettes, 100 T-shirts enfant
Foyer rural Saint-Mathieu-de-Trévièrs	Tournoi de handball sur herbe	6 coupes, 20 sacs à dos, 30 clés USB, 20 T-shirts
Tambourin club Londonien	Rencontres internationales France-Italie jeunes	50 T-shirts, 50 stylos, 50 crayons, 50 casquettes, 30 sacs à dos, 4 coupes,

Association ou structure	Manifestation	Dotations
		40 brassards smartphone et 15 clés USB
Mairie Saint-Bauzille-de-Montmel	Randonnée VTT La Saint-Bauzilloise	50 stylos, 50 crayons, 50 casquettes, 30 sacs à dos, 2 coupes
Tennis Club de Vailhauquès	29ème édition du challenge intercommunal de Tennis	6 coupes, 30 casquettes, 30 sacs à dos
Club du Griffon nivernais	Brevet de chasse sur sanglier	20 casquettes, 20 t-shirts, 30 sacs à dos, 3 coupes
Les Kilomètres de St Gély	Course pédestre du Challenge	30 clés USB, 50 brassards smartphone, 50 t-shirts enfants, 30 casquettes, 30 stylos, 30 sacs à dos et 40 lanières porte-clés
Association sportive des Alain Savary	5ème Trophée départemental adulte de l'Hérault	20 clés USB, 30 T-shirts adulte, 30 sacs à dos, 20 brassards smartphone et 25 lanières porte-clés
Association Festa Trail	Course enfants du Festa Trail	50 brassards smartphone, 50 casquettes, 50 sacs à dos, 3 coupes
Association sportive des Alain Savary	2ème Tournoi des associations sportives	20 T-shirts adulte, 20 clés USB
Association sportive des Pierrots Teyrannais	Tournoi de football à 7 féminin	40 T-shirts adulte, 10 lanières porte-clés, 20 casquettes, 10 clés USB, 30 sacs à dos
Association sportive des Pierrots Teyrannais	Tournoi de football à 7 masculin	20 T-shirts adulte, 10 lanières porte-clés, 20 casquettes, 10 clés USB, 30 sacs à dos, 100 stylos
Association sportive des Pierrots Teyrannais	Tournoi de football à 7	30 T-shirts adulte, 50 stylos, 20 clés USB, 30 sacs à dos
Handball Club de Teyran	Tournoi Hand'Ensemble	20 T-shirts adulte, 15 clés USB, 30 lanières porte-clés, 3 coupes, 20 casquettes et 15 brassards smartphone

Association ou structure	Manifestation	Dotations
Tambourin Club de Teyran	« Les 10 ans du club »	30 T-shirts, 50 stylos, 30 casquettes, 20 sacs à dos
Association sportive des Alain Savary	Bad Party 2016	20 T-shirts adulte, 15 sacs à dos, 30 brassards smartphone
Association Les Calades du Pic	Course nature « le Trail des Calades »	20 lampes, 30 casquettes, 30 sacs à dos, 50 crayons à papier et les 4 coupes
Association sportive des Alain Savary	1ère Rencontre départementale jeunes	20 sacs à dos, 10 t-shirts enfant et 20 lanières porte-clés
Association sportive des Alain Savary	1er Trophée départemental adultes	15 T-shirts adultes, 30 sacs à dos, 20 brassards smartphone et 20 lanières porte-clés
Association sportive des Alain Savary	2ème édition du Tournoi du Grand Pic Saint-Loup	20 sacs à dos, 20 clés USB, 15 T-shirts adulte, 15 brassards smartphone et 20 lanières porte-clés

Tableau 23 : Dotations aux associations

Délégations de service public

Objet	Participation de la Communauté de communes	Encaissement recettes par la Communauté de communes
Chambre funéraire (APF Aliaga)	-	47 182 €
Piscine intercommunale (Vert Marine)	557 785 €	208 075 €
Multi-accueils intercommunaux (L'île aux enfants)	543 272 €	88 725 € Autres recettes : 358 210 € (contrat enfance-jeunesse et communes). Solde à la charge de la Communauté de communes : 96 337 €

Action sociale

Téléalarme

- Abonnements et types d'interventions

Nombre d'abonnés actifs au 31/12/2016
(495 abonnés depuis la création du service en 2004)

Type d'intervention

Nombre d'interventions

227 abonnés (156 femmes seules, 58 hommes seuls, 13 couples) 57 nouveaux abonnés 32 résiliations	Chutes (dont 29 envois de secours et 11 transports aux urgences)	70
	Appels de convivialité	15
	Appels pour demandes techniques	21
	Essais de médaillon	126

Tableau 25 : Téléalarme

- Répartition par commune

Commune de résidence	Nombre d'abonnés
Assas	10
Buzignargues	1
Causse-de-la-Selle	1
Claret	16
Combaillaux	4
Fontanès	1
Guzargues	3
Lauret	2
Le Triadou	1
Les Matelles	4
Mas-de-Londres	1

Commune de résidence	Nombre d'abonnés
Murles	1
Sauteyrargues	2
Saint-Bauzille-de-Montmel	7
Saint-Clément-de-Rivière	28
Saint-Gély-du-Fesc	71
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2
Saint-Jean-de-Cornies	1
Saint-Jean-de-Cuculles	3
Saint-Martin-de-Londres	11
Saint-Mathieu-de-Tréviérs	25
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	2
Sainte-Croix-de-Quintillargues	1
Teyran	21
Vailhauquès	3
Valflaunès	2
Viols-le-Fort	3
Total	227

Tableau 26 : Répartition par commune

Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil est constituée de 16 places regroupées par 2, représentant 8 emplacements de 150 m² permettant l'installation d'une famille (2 véhicules + 2 caravanes). La gestion quotidienne de l'aire d'accueil a été déléguée par convention à la mairie de Saint-Mathieu-de-Tréviérs, qui met à disposition des agents municipaux. La Communauté de communes assure l'entretien courant de l'aire d'accueil.

Pers. accueillies	Familles	Hommes	Femmes (-18 ans)	Enfants	Taux d'occupation
169	46	59	48	62	24 %

Tableau 27 : Aire d'accueil des gens du voyage

Le taux d'occupation (24 %) est fonction du nombre total de jours d'occupation (1 286 jours en 2016, contre 2 450 en 2015) l'aire d'accueil étant fermée au mois d'août.

Pic Transport +

Permet aux personnes à mobilité réduite demeurant en Grand Pic Saint-Loup de se déplacer sur le territoire et 25 km alentour. L'accréditation est délivrée par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup après avis du médecin conseil conventionné par la Communauté de communes. Le service fonctionne tous les jours de l'année de 7 h à 24 h.

Tarif en vigueur : 2,50 € : l'aller simple (soit 5 € : l'aller/retour)

En cas de nécessité de recours à un accompagnant, les frais de trajet de ce dernier sont gratuits (selon avis du médecin-conseil conventionné).

- **Nombre d'abonnés et conditions**

Nb de pers.	Nb de trajets	Kilométrage	Type d'utilisateurs	Motif de déplacement
128 inscrites au 31/12/2016 (72 hommes et 56 femmes) 15 nouvelles demandes en 2016	4157 (3818 en 2015)	130 387 km (121 898 en 2014)	PMR : 46 % Fauteuil : 54 %	Professionnel : 21 % Vie quotidienne : 79 %

Tableau 28 : Pic Transport +

- **Destinations principales**

Destination principale des trajets	Pourcentage
Montpellier	68 %
Saint-Mathieu-de-Trévières	9 %
Saint-Clément-de-Rivière	7 %
Teyran	5 %
Saint-Gély-du-Fesc	3 %
Juvignac	2 %
Saint-Aunès	2 %

Destination principale des trajets	Pourcentage
Grabels (La Valsière)	1 %
Lattes	1 %
Le Crès	1 %
Saint-Hippolyte-du-Fort	1 %

[Tableau 29 : Destination principale des trajets](#)

Consultation juridique

2 permanences/mois, par un avocat du barreau de Montpellier, sur RDV à l'Hôtel de la Communauté de communes (sauf juillet et août). Consultation anonyme et gratuite.

16 permanences en 2016, 108 personnes reçues.

Motif de consultation	Nombre de consultations
Droit administratif	8
Droit de la consommation	4
Droit commercial	2
Droit de la famille	28
Droit du travail / retraite	12
Droit immobilier	11
Droit pénal	5
Litige assurance / banque	7
Succession	9
Urbanisme	4
Voisinage	6
Droit des contrats	3
Droit de la santé	3
Litige constructeur immobilier	4
Surendettement	2

Motif de consultation**Nombre de consultations**

Total	108
--------------	------------

Tableau 30 : Consultation juridique

Accueil petite enfance et jeunesse

- **Relais assistants maternels (RAM)**

Nouveauté 2016 : extension de l'antenne du RAM de Saint-Martin-de-Londres, avec une plus grande présence de l'animatrice.

3 RAM au 31 décembre 2016. 1030 enfants accueillis chez 238 assistants maternels.

- **Etablissements d'accueil du jeune enfant**

- 4 structures d'accueil – 99 Places
- Un accueil diversifié : régulier, occasionnel et urgence
- 227 jours d'ouverture en 2016 sur chaque établissement
- 86 % de taux d'occupation facturé sur l'ensemble des structures
- 65 nouveaux enfants inscrits en 2016
- 39,41 équivalents temps plein

RISE

Service d'information et d'accueil pour l'emploi, la formation et l'insertion à destination d'un public adulte, initié par la Communauté de communes et porté par l'IFAD de Ganges. Permanences à Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Gély-du-Fesc et Vailhauquès.

1326 visiteurs, 1722 entretiens, 338 nouveaux inscrits.

Aménagement du territoire**Gestion du service d'alimentation en eau potable**

Commune	Nb d'abonnés	M³ consommés	Rendement de l'eau	Prix du m³ / 120 m³ consommés (hors taxe, redevances et assainissement)
St-Clément-de-Rivière	1 835	484 364	80,5 %	0,52 €
St-Jean-de-Buèges	205	10 855	49 %	1,25 €

Commune	Nb d'abonnés	M ³ consommés	Rendement de l'eau	Prix du m ³ / 120 m ³ consommés (hors taxe, redevances et assainissement)
St-André-de-Buèges	60	3 976	56 %	1,73 €
Pégairolles-de-Buèges	81	3 617	59 %	1,36 €

Tableau 31 : Eau potable

Déchets

- **Collecte en porte-à-porte**

Collecte (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères non recyclables	10 254	10 048	10 208	10 752	10 648	10 554
Ordures ménagères recyclables	2 065	2 075	1 973	2 004	2 043	2 203
Total	12 319	12 123	12 181	12 756	12 691	12 757

Tableau 32 : Collecte en porte-à-porte

- **Collecte en apport volontaire**

Collecte (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ferraille	315	374	468	511	556	677
Terre et gravats	3 848	4 926	5 150	4 805	7 370	6 992
Végétaux bruts	2 958	4 691	3 858	4 335	5 327	5 336
Bois brut	3 184	2 345	2 685	1 906	1 958	2 004
Carton	390	394	426	449	450	473
Eco-mobilier	-	-	-	177	268	453
DEEE	-	-	19	204	263	344
Plaques de plâtre	112	187	197	273	383	369

Collecte (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encombrants	2 826	2 595	2 707	2 289	2 369	2 428
Verre	1 265	1 318	1 405	1 429	1 496	1 544
Papiers	397	437	584	570	533	529
Huile de vidange	16	16	13	19	22	20
Huile alimentaire	-	-	-	-	0	2
Batteries	5	9	16	16	13	13
Piles	1	3	2	3	3	3
Lampes basse consommation	-	0,7	0,5	0,6	0,86	1,02
Cartouche imprimante/tél. portable	0,4	0,12	0,2	0,4	0,6	0,2
Vêtements	49	28	30	35	30	37
Pneus (nombre unités)	-	-	9 (870 u)	20 (2 619 u)	19 (2 584 u)	25 (3 289 u)
Déchets toxiques	3	3	3	5	7	5
Total	15 370	17 327	17 543	17 027	21 054	21 255

Tableau 33 : Collecte en apport volontaire

- **Bilan financier**

Répartition des recettes

Recettes	Montant	%
TEOM	6 092 386 €	83 %
Aides des éco-organismes	746 164 €	10 %
Vente de matériaux	336 053 €	5 %
Remboursements et cessions	32 886 €	0 %
Redevance spéciales	161 762 e	2 %

[Tableau 34 : Répartition des recettes](#)

Répartition des dépenses

Recettes	Montant	%
Traitement des déchets	2 483 505 €	45 %
Personnel	2 296 937 €	41 %
Charges de collecte	731 320 €	13 %
Communication	42 000 €	1 %

[Tableau 35 : Répartition des dépenses](#)

Actions en direction des communes

Prêt de matériel – matériel à disposition

Chapiteaux	Estrades	Autre matériel
12 chapiteaux : - 2 de 5 m x 8 m - 2 de 5 m x 4 m - 8 de 3 m x 3 m	240 m ² d'estrades : - 100 m ² (h = 1,10 m) - 40 m ² (h = 1,00 m) - 80 m ² (h = 0,80 m) - 20 m ² (h = 0,60 m)	100 tables 400 chaises 80 bancs 100 grilles d'exposition

[Tableau 36 : Prêt de matériel](#)

Nombre d'interventions

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de manifestations	200	232	270	327	344

[Tableau 37 : Nombre d'interventions](#)

Actes administratifs

Communes bénéficiaires

Types d'acte

Guzargues, Saint-Clément-de-Rivière

1 cession de voirie et 5 servitudes

Données juridiques et comptables

Commande publique

- Marchés publics attribués ou reconduits : 27
- Commission d'appel d'offres et délégation de service public : 15

Conventions et contrats

- Conventions / contrats : 232
- Baux administratifs : 12

Mandats et titres émis

Type	Budget principal	Budget eau potable	Budget lotissements	Budget prestations de service	Total (HT et TTC)
Mandats	3 611	101	44	184	3 940
Titres	1 054	15	6	101	1 176

[Tableau 39 : Mandats et titres émis](#)